



Plainte et dédommagement

Par **alex2012**, le **26/09/2013 à 16:26**

Bonjour,rnrnje me suis fait fracturer ma voiture dans le parking en sous-sol de l'immeuble où je suis locataire.rnLes voleurs ont plié ma portière et volé le 'bip' d'entrée du parking. J'ai porté plainte et j'ai dû rembourser le bip 65 euros, et aucune assurance ne prends en charge ce vol. Je voulais savoir si je peux faire un recours en justice, vu que les voleurs ont été retrouvé, pour le remboursement des frais occasionnés. Et si oui, dois-je prendre un avocat?rnrnmerci d'avance

Par **romeo15000**, le **07/10/2013 à 01:12**

bonjour! je viens de subir un harcèlement moral de la part de mon directeur pour cause de lui demander un outil de travail qui est un ordinateur pour le besoin professionnel je lui es fait une demande d'attribution du dit ordinateur certes il m'a accorder l'attribution la demande a était envoyer a l'ingénieur informaticien après un délais de 15 jours passé j'ai saisis le directeur général s/c de la hiérarchie bien sur en me convoquant il me dit que je dois mettre quelques choses sur cette requête entre temps j'ai envoyer une copie de la dite requête pour information au directeur général et au président directeur général,je veux déposé une plainte auprès de l'inspection de travail et je veux savoir est se que c'est un harcèlement moral ou pas ? je vous remercie d'avance

Par **trichat**, le **07/10/2013 à 08:40**

Bonjour,rnrnOui, vous pouvez déposer une plainte pour dégradation de véhicule et vol de

vosre badge d'accès au garage.rnL'assistance et la représentation par avocat n'est pas obligatoire, mais fortement conseillée, compte tenu des particularités de la procédure pénale.rnrnMais c'est , en principe, à votre assureur de prendre en charge, sinon le prix du badge, au moins les dégâts matériels subis par votre véhicule, et à lui d'engager les poursuites contre les auteurs de cette infraction puisqu'ils sont connus.rnrnCordialement.